SOPRAGGLO
ESCLES PRESSE SIMPL

4 Route de Fouilloy
60220 Escles St Pierre

Bon No : 011P00014387 — 1ere Gachée : 09:37 (1) — Quantité : 0.50 m3	Date : 20/11/2025 — Réf. commande(2) :	Zone : — Véhicule : — Chauffeur : — Transport :
Client : 1 DEMLER	Chantier : 20 MAXI B60	

ARRIVEE CHANTIER convenue	ARRIVEE CHANTIER réelle	DECHARGEMENT debut	DECHARGEMENT fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE
00:00						00:00

Quantite Origine : 0.00 m3
Quantite Restante : 0.00 m3
Livree Reelle : 0.00 m3

CONSEILS DE SECURITE:
XI:irritant
en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures

Code Formule	Désignation(6)(8)	Certification	Classe d'exposition(3)	Classe chlorure	Consistance(7)	Dmax
PRES02						6

Ciment(type et classe)	Additions(type)	Dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)
CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF		0	

Appellation commerciale : BLOC 0/2 BLANC 200KG
Carac. complementaire :
Propriétés spécifiées :

SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)	LIVRAISON RECEPTIONNEE
		Nom: Signature du client:

Ajout d'ingrédients sur chantier(9):
Type et quantité:
Demandeur:
Signature:

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures aprés la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN.Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non